

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition dans un immeuble bâti



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

7 rue du Stade
29190 GOUZEC

Propriétaire

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE
14 AVENUE HENRI FREVILLE - CS 90721
35207 RENNES Cedex 2

Demandeur

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE
14 AVENUE HENRI FREVILLE - CS 90721
35207 RENNES Cedex 2

SYNTHESE DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP : après analyses, ils contiennent plus de 50mg/kg de HAP.

Date du rapport : 18/12/2023

Date de visite : 07/09/2023

Nombre de pages : 44

Fait à : BREST

Référence du dossier : 2309CBRLO -
BI9880000000181

Nombre de prélèvements : 17

Le présent rapport est établi par :
AYMERIC CANEVET

dont les compétences sont certifiées par : I.Cert
Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires -
Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE
(détail sur www.info-certif.fr)

sur la durée de validité du 23/09/2020 au
22/09/2027

Certificat de compétence :
n° CPDI 5757

Contrat d'assurance :
AXA / n° 37503519275087 / échéance 31/12/2023

Révision	Date	Objet
Version initiale	27/09/2023	
Version 02	18/12/2023	Compléments suite au rapport d'AD Ingé

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE.....	3
1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE	3
2. PERIMETRE DU REPERAGE.....	3
II. CONCLUSIONS	3
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	4
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	5
1. PRESTATIONS REALISEES.....	5
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE	5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUEES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION	6
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION	6
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	7
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE	8
3. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE SUR JUSTIFICATIF.....	8
4. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES.....	8
VI. DETAILS DES PRELEVEMENTS SUR ENROBES (LE CAS ECHEANT)	9
VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT.....	11
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION.....	12
ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS	16
ANNEXE 3 - PV ANALYSES	20
ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS	42
ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES	43
ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE	44

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Démolition des locaux cités dans le périmètre de repérage

Néant

2. PERIMETRE DU REPERAGE

Ensemble du bien

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Matériau ou produit
Bâtiment 1 - Local 1	Joint de bâti sous fenêtre
Bâtiment 1 - Toiture	Plaques ondulées en fibres-ciment
Bâtiment 2 - Façades	Plaque plane en fibres-ciments (dépôt)
Bâtiment 2 - Toiture	Ardoises en fibro ciment
Bâtiment 2 - Local 3	Conduit en fibres-ciment (dépôt)
Bâtiment 3 - Sous-sol	Débris en fibres-ciments
	Faîtage en fibres-ciments (dépôt)
Bâtiment 1 - Toiture	Plaques ondulées en fibres-ciment
Bâtiment 1 - Façades	Plaques plane en fibres-ciment

Liste des enrobés contenant de l'amiante ou des HAP :

Carotte	Localisation	Conclusion HAP	Conclusion Amiante
Carotte 01	-	P010 : >1000 mg/kg	P010 : Amiante non détecté
Carotte 02		P011 : >1000 mg/kg	P011 : Amiante non détecté

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP : après analyses, ils contiennent plus de 50mg/kg de HAP.

III. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à sa démolition. Elle comporte :

- La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique;
- L'identification, la localisation et la quantification des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant démolition de l'immeuble ou partie d'immeuble**.

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel l'article R 1334-22 du Code de la Santé Publique et les textes qui lui sont liés (en particulier arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et du contenu du rapport de repérage), et également l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis .

Elle est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et porte sur les composants de la liste C définis dans l'annexe 13-9 au code de la santé publique.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des parois enterrées.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres

Date de construction : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
Bâtiment 1	Local 1
Bâtiment 1	Local 2
Bâtiment 1	Façades
Bâtiment 1	Toiture
Bâtiment 2	Local 3
Bâtiment 2	Façades
Bâtiment 2	Toiture
Bâtiment 3	Sous-sol
Bâtiment 3	Local 4
Bâtiment 3	Local 5
Bâtiment 3	Façades
Bâtiment 3	Toiture
Extérieur	Cours

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Brest
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :
 > Sans accompagnateur

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	-
Vide sanitaire accessible			
Combles accessibles et visitables			
Toiture accessible et visitable			
Bâtiment vide d'occupants			
Bâtiment vide de mobilier			
Equipements en fonctionnement			

Parties non visitées devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre :

:

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Remarques :
 Réserve sur les possibles éléments enterrés
 Occupation des locaux : Vide

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
Rez de chaussée	Rez de chaussée
Vue satellite	Vue satellite
Bâtiment 3	sous-sol

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.
Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
- > Les composants de la liste C repérés sans amiante (§V.2 et V.3)
- > Les composants de la liste C pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant ^{*1}	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement (et localisation)	Conclusion (justification)	Quantité ^{*2}
ZPSO-003	Bâtiment 1 - Local 1	Menuiseries	Joint de bâti sous fenêtre	P003 (Bâtiment 1 - Local 1)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-004	Bâtiment 1 - Toiture	Toiture	Plaques ondulées en fibres-ciment	P004 (Bâtiment 1 - Toiture)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-006	Bâtiment 2 - Façades	Déchet	Plaque plane en fibres-ciments (dépôt)	P006 (Bâtiment 2 - Façades)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-012	Bâtiment 2 - Toiture	Toiture	Ardoises en fibro ciment	P012 (Bâtiment 2 - Toiture)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-013	Bâtiment 2 - Local 3	Déchet	Conduit en fibres-ciment (dépôt)		Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire (voir P04))	
ZPSO-014	Bâtiment 3 - Sous-sol	Déchet	Débris en fibres-ciments		Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire (voir P04))	
ZPSO-015	Bâtiment 3 - Sous-sol	Toiture	Faîtage en fibres-ciments (dépôt)		Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire (voir P04))	
ZPSO-017	Bâtiment 1 - Toiture	Toiture	Plaques ondulées en fibres-ciment	P014 (Bâtiment 1 - Toiture)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-020	Bâtiment 1 - Façades	Déchet	Plaques plane en fibres-ciment	P017 (Bâtiment 1 - Façades)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

^{*1} : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

^{*2} : La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement (et localisation)	Conclusion (justification)
ZPSO-001	Bâtiment 1 - Façades	Revêtement de murs	Murs enduit ciment	P001 (Bâtiment 1 - Façades)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Bâtiment 1 - Local 1	Menuiseries	Joint de vitrage fen.	P002 (Bâtiment 1 - Local 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Bâtiment 2 - Local 3	Revêtement de murs	Murs enduit ciment	P005 (Bâtiment 2 - Local 3)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	Bâtiment 2 - Local 3	Equipements divers	Isolant câble électrique	P007 (Bâtiment 2 - Local 3)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-008	Bâtiment 2 - Toiture	Toiture	Ardoises en toiture	P008 (Bâtiment 2 - Toiture)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-009	Bâtiment 3 - Façades	Menuiseries	Joint de vitrage fen.	P009 (Bâtiment 3 - Façades)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-010	Extérieur - Cours	Voirie	Enrobé bitumineux	P010 (Extérieur - Cours)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-011	Extérieur - Cours	Voirie	Enrobé bitumineux	P011 (Extérieur - Cours)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-016	Bâtiment 1 - Local 1	Revêtement de murs	Murs enduit ciment	P013 (Bâtiment 1 - Local 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-018	Bâtiment 1 - Façades	Revêtement de murs	Enduit+peinture façade	P015 (Bâtiment 1 - Façades)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-019	Bâtiment 1 - Local 1	Menuiseries	Joint de vitrage porte	P016 (Bâtiment 1 - Local 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

3. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE SUR JUSTIFICATIF

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

4. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

VI. DETAILS DES PRELEVEMENTS SUR ENROBES (LE CAS ECHEANT)

Liste des carottes et couches affiliées :

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 01			
Caractéristique du carottage			
	Date :	Epaisseur des couches :	
	Epaisseur totale :	P010 :	
	Photo d'ensemble		Photo de la Carotte
			
Commentaires : Sans objet			
Référence de la couche	Analyse amiante		
	Conclusion		
P010 Enrobé bitumineux	Amiante non détecté		

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 02
Caractéristique du carottage

	Date : 07/09/2023 Epaisseur totale :	Epaisseur des couches : P011 :
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte 

Commentaires : Sans objet

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
P011 Enrobé bitumineux	Amiante non détecté	>1000 mg/kg

VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- > Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- > Mesures d'empoussièrément par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION



Matériaux : ZPSO-013
Prélèvement :
Description : Conduit en fibres-ciment (dépôt)
Localisation : Bâtiment 2 - Local 3
Résultat : Présence d'amiante



Matériaux : ZPSO-014
Prélèvement :
Description : Débris en fibres-ciments
Localisation : Bâtiment 3 - Sous-sol
Résultat : Présence d'amiante



Matériaux : ZPSO-014
Prélèvement :
Description : Débris en fibres-ciments
Localisation : Bâtiment 3 - Sous-sol
Résultat : Présence d'amiante



Matériaux : ZPSO-015
Prélèvement :
Description : Faîtage en fibres-ciments (dépôt)
Localisation : Bâtiment 3 - Sous-sol
Résultat : Présence d'amiante



Matériaux : ZPSO-001
Prélèvement : P001
Description : Murs enduit ciment
Localisation : Bâtiment 1 - Façades
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-002
Prélèvement : P002
Description : Joint de vitrage fen.
Localisation : Bâtiment 1 - Local 1
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-003
Prélèvement : P003
Description : Joint de bâti sous fenêtre
Localisation : Bâtiment 1 - Local 1
Résultat : Présence d'amiante



Matériaux : ZPSO-004
Prélèvement : P004
Description : Plaques ondulées en fibres-ciment
Localisation : Bâtiment 1 - Toiture
Résultat : Présence d'amiante



Matériaux : ZPSO-005
Prélèvement : P005
Description : Murs enduit ciment
Localisation : Bâtiment 2 - Local 3
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-006
Prélèvement : P006
Description : Plaque plane en fibres-ciments (dépôt)
Localisation : Bâtiment 2 - Façades
Résultat : Présence d'amiante



Matériaux : ZPSO-007
Prélèvement : P007
Description : Isolant câble électrique
Localisation : Bâtiment 2 - Local 3
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-008
Prélèvement : P008
Description : Ardoises en toiture
Localisation : Bâtiment 2 - Toiture
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-009
Prélèvement : P009
Description : Joint de vitrage fen.
Localisation : Bâtiment 3 - Façades
Résultat : Absence d'amiante



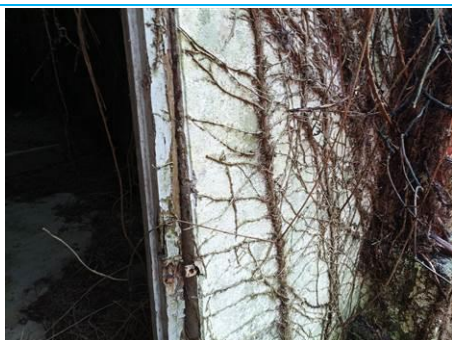
Matériaux : ZPSO-010
Prélèvement : P010
Description : Enrobé bitumineux
Localisation : Extérieur - Cours
Résultat : Absence d'amiante



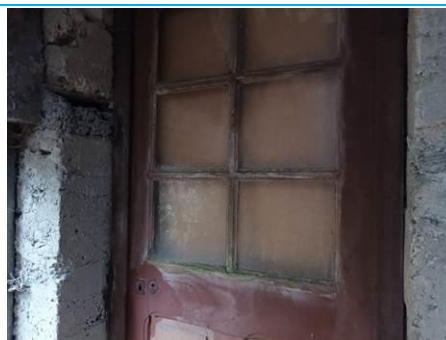
Matériaux : ZPSO-011
Prélèvement : P011
Description : Enrobé bitumineux
Localisation : Extérieur - Cours
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-012
Prélèvement : P012
Description : Ardoises en fibro ciment
Localisation : Bâtiment 2 - Toiture
Résultat : Présence d'amiante



Matériaux : ZPSO-018
Prélèvement : P015
Description : Enduit+peinture façade
Localisation : Bâtiment 1 - Façades
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-019
Prélèvement : P016
Description : Joint de vitrage porte
Localisation : Bâtiment 1 - Local 1
Résultat : Absence d'amiante

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS

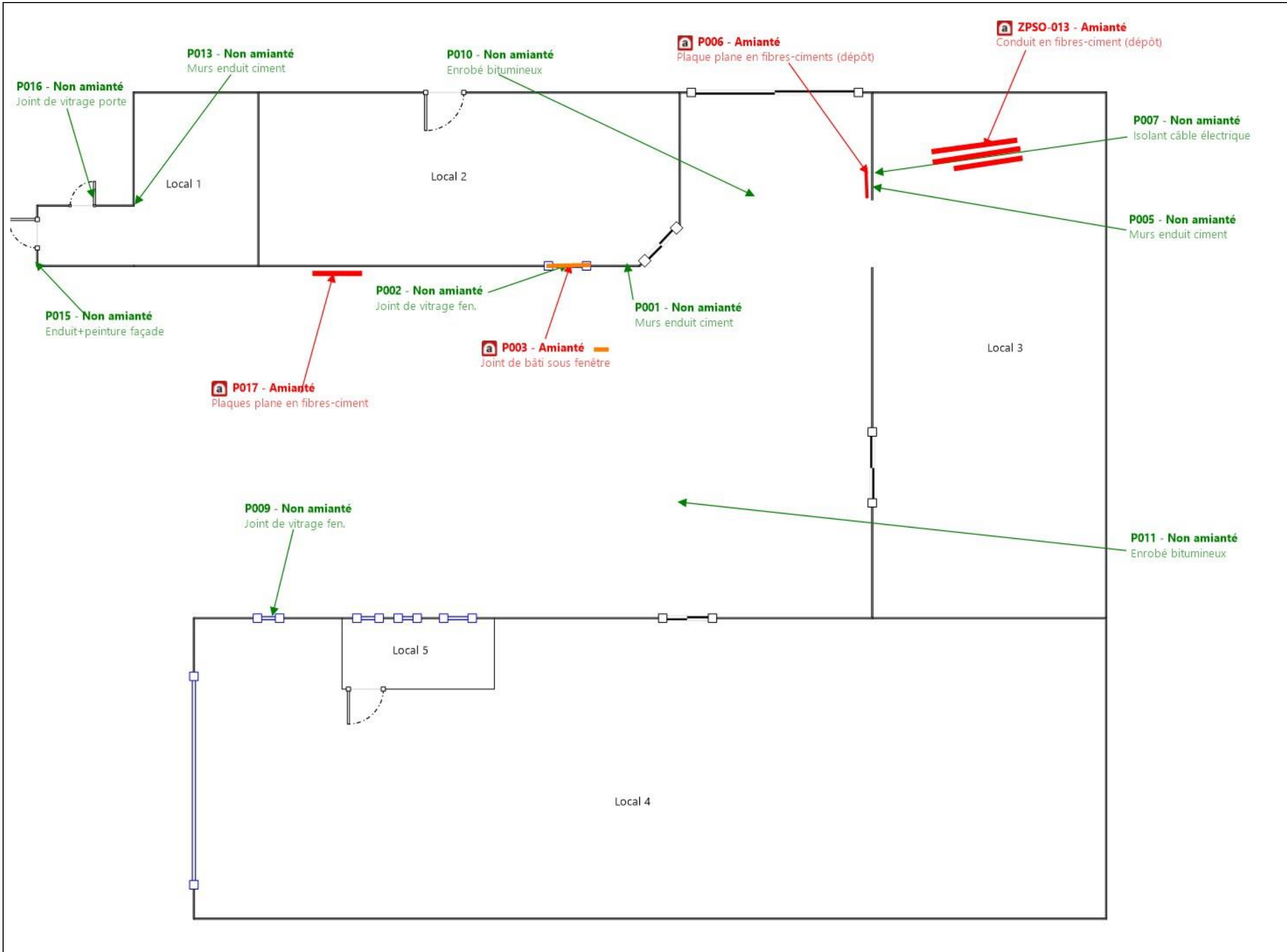
	Planche de repérage technique
	N° planche :1/3
	Nom du plan : Rez de chaussée
	Entreprise réalisant le repérage : SOCOTEC Diagnostic Lorient ZAC de kerfichant 4 rue Alice Coleno 56100 LORIENT
	Adresse du bien : 7 rue du Stade 29190 GOUZEC
	Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2309CBRL0 - BI9880000000181 Rédacteur : AYMERIC CANEVET Date : 18/12/2023
	Commentaires :

Planche de repérage technique

N° planche : 2/3

Nom du plan :
Vue satellite

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Lorient
ZAC de Kerfichant 4 rue Alice Coleno
56100 LORIENT

Adresse du bien :

7 rue du Stade
29190 GOUZEC

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2309CBRL0 - BI9880000000181
Rédacteur : AYMERIC CANEVET
Date : 18/12/2023

Commentaires :



a P014 - Amianté
Plaques ondulées en fibres-ciment

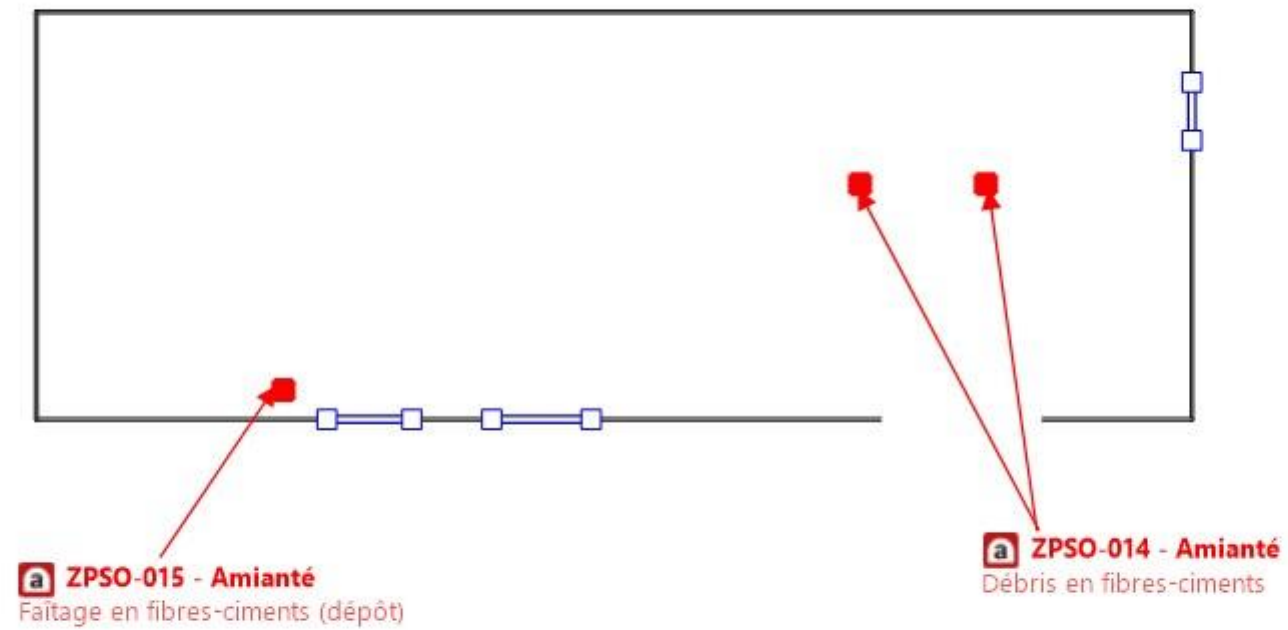
a P004 - Amianté
Plaques ondulées en fibres-ciment

P008 - Non amianté
Ardoises en toiture

a P012 - Amianté
Ardoises en fibre ciment

Planche de repérage technique

N° planche : 3/3

Nom du plan :
Bâtiment 3 - sous-solEntreprise réalisant le repérage :SOCOTEC Diagnostic Lorient
ZAC de kerfichant 4 rue Alice Coleno
56100 LORIENTAdresse du bien :7 rue du Stade
29190 GOUZECInformations relatives au rapport du repérage :Réf. du rapport : 2309CBRL0 -
BI9880000000181
Rédacteur : AYMERIC CANEVET
Date : 18/12/2023Commentaires :

ANNEXE 3 - PV ANALYSES



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1916 EN DATE DU 13/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3376
Echantillon ITGA : IT382309-1916
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRLO - BI988000000181_2023_09_08_1104_4496
Dossier client	2309CBRLO - BI988000000181 - 7 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P001 - Murs enduit ciment - Batiment 1 - Facades
Description ITGA	Peinture / Enduit compact gris

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Enduit compact gris	META (A) le 13/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EEG (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Elise GARNIER Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1917 EN DATE DU 13/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Coleno
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3376
Echantillon ITGA : IT382309-1917
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Cliant :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le cliant qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRL0 - BI9880000000181_2023_09_08_1104_4496
Dossier cliant	2309CBRL0 - BI9880000000181 - 7 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P002 - Joint de vitrage fen. - Batiment 1 - Local 1
Description ITGA	Peinture / Matériau compact gris

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau compact gris	META (A) le 13/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EEG (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le cliant. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le cliant, ont été analysées.

Validé par : **Bine GARNIER Analyste**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du cliant, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1918 EN DATE DU 13/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3376
Echantillon ITGA : IT382309-1918
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRLO - BI988000000181_2023_09_08_1104_4496
Dossier client	2309CBRLO - BI988000000181 - 7 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P003 - Joint de bati sous fenêtre - Batiment 1 - Local 1
Description ITGA	Matériau compact blanc / Matériau marron

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Matériau compact blanc + Matériau marron non séparable	META (A) le 13/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : EEG (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Bine GARNIER** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1919 EN DATE DU 13/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Coleno
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3376
Echantillon ITGA : IT382309-1919
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Cliant :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le cliant qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRL0 - BI988000000181_2023_09_08_1104_4496
Dossier cliant	2309CBRL0 - BI988000000181 - 7 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P004 - Plaques ondulees en fibres-ciment - Batiment 1 - Toiture
Description ITGA	Poussières / Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Poussières non séparable	Non analysé			
► Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 13/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : THV

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le cliant. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le cliant, ont été analysées.

Validé par : **Bine GARNIER** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du cliant, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1920 EN DATE DU 13/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3376
Echantillon ITGA : IT382309-1920
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRLO - BI988000000181_2023_09_08_1104_4496
Dossier client	2309CBRLO - BI988000000181 - 7 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P005 - Murs enduit ciment - Batiment 2 - Local 3
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Enduit compact gris hétérogène	META (A) le 13/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EEG

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : **Bline GARNIER** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1921 EN DATE DU 13/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3376
Echantillon ITGA : IT382309-1921
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRLO - BI988000000181_2023_09_08_1104_4496
Dossier client	2309CBRLO - BI988000000181 - 7 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P006 - Plaque plane en fibres-ciments (depot) - Batiment 2 - Facades
Description ITGA	Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 13/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : THV

Validé par : Bine GARNIER Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1922 EN DATE DU 13/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Coleno
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3376
Echantillon ITGA : IT382309-1922
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRLO - BI988000000181_2023_09_08_1104_4496
Dossier client	2309CBRLO - BI988000000181 - 7 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P007 - Isolant cable électrique - Batiment 2 - Local 3
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec couche fibreuse / Matériau gris

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Matériau bitumineux noir avec couche fibreuse + Matériau gris non séparable	META (B) le 13/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EEG (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Bine GARNIER Analyste**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1923 EN DATE DU 13/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3376
Echantillon ITGA : IT382309-1923
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRLO - BI988000000181_2023_09_08_1104_4496
Dossier client	2309CBRLO - BI988000000181 - 7 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P008 - Ardoises en toiture - Batiment 2 - Toiture
Description ITGA	Poussières / Matériau compact noir

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Poussières	Non analysé			
► Matériau compact noir	META (A) le 13/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : EEG

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Bine GARNIER Analyste**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1924 EN DATE DU 13/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3376
Echantillon ITGA : IT382309-1924
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Cliant :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le cliant qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRL0 - BI988000000181_2023_09_08_1104_4496
Dossier cliant	2309CBRL0 - BI988000000181 - 7 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P009 - Joint de vitrage fen. - Batiment 3 - Facades
Description ITGA	Peinture / Matériau compact beige / Matériau plâtreux blanc

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau compact beige + Matériau plâtreux blanc non séparable	META (A) le 13/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EEG (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le cliant. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le cliant, ont été analysées.

Validé par : **Bine GARNIER Analyste**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du cliant, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382309-1925 EN DATE DU 13/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Coleno
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-3376
Echantillon ITGA : IT382309-1925
Reçu au laboratoire le : 11/09/2023

Réf. Cliant :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le cliant qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRL0 - BI988000000181_2023_09_08_1104_4496
Dossier cliant	2309CBRL0 - BI988000000181 - 7 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P012 - Ardoises en fibrociment - Batiment 2 - Toiture
Description ITGA	Mousse végétale / Fibrociment noir avec fibres visibles

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Mousse végétale non séparable	Non analysé			
► Fibrociment noir avec fibres visibles	MOLP le 13/09/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : THV

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le cliant. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le cliant, ont été analysées.

Validé par : **Bine GARNIER** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du cliant, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 24

Page 1 / 1



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252309-861_1 EN DATE DU 15/09/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
SOCOTEC
4 rue Alice Coleno
56100 LORIENT

Prélèvement :
Commande ITGA : IT 2523-3453
Echantillon ITGA : IT 252309-861
Reçu au laboratoire le : 12/09/2023

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRL0 - BI9880000000181_2023_09_08_1105_4444
Dossier client	2309CBRL0 - BI9880000000181_2023_09_08_1105_4444
Echantillon	P010 - Enrobe bitumineux - Extérieur - Cours

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux – mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux – matériau granulaire hétérogène à granulométrie variable
------------------	---

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Annexe 2 et parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) :
Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev07

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252309-861_1 EN DATE DU 15/09/2023
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux – mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 14/09/2023	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : BRC
► Agrégats d'enrobé bitumineux – matériau granulaire hétérogène à granulométrie variable ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 15/09/2023	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AUG

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Audrey GUILLOU – Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev07

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252309-862_1 EN DATE DU 15/09/2023 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC
4 rue Alice Coleno
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 2523-3453
Echantillon ITGA : IT 252309-862
Reçu au laboratoire le : 12/09/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRLO_- BI9880000000181_2023_09_08_1105_4444
Dossier client	2309CBRLO_- BI9880000000181_2023_09_08_1105_4444
Echantillon	P010 - Enrobe bitumineux - Extérieur - Cours

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux – mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux – matériau granulaire hétérogène à granulométrie variable
------------------	---

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Annexe 2 et parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) :

Morphologie et critères optiques

Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :

Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique

Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev07

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252309-862_1 EN DATE DU 15/09/2023
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux – mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 14/09/2023	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : BRC
► Agrégats d'enrobé bitumineux – matériau granulaire hétérogène à granulométrie variable ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 15/09/2023	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AUG

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Audrey GUILLOU – Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev07

Page 2/2



ITGA
Agence de saint-etienne
44, rue Jean Huss
42000 Saint-Etienne
Tel. : 04 77 79 52 80
www.itga.fr - E-Mail : se@itga.fr

Accréditation n°1-1761
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole ^(C).

Rapport d'essai : KSP2309-0564-001_1

Date : 26 septembre 2023

Client :	SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)	ITGA :	
Réf. commande :	2309CBRLO-BI988000000181 IT2523-3453	Date de réception des échantillons :	13 septembre 2023
Interlocuteur :	M. CANEVET Aymeric		
Adresse :	4 rue Alice Coleno 56100 LORIENT		

Site de prélèvement : 7 RUE DU STADE
29190 GOUZEC

Description : Enrobé bitumineux (x2)

Analyses demandées : Teneur en HAP

Observations : Prélèvements effectués par vos soins

La somme des 16 HAP est donnée à titre indicatif. Le résultat affiché est précédé du signe ≤ si la teneur d'au moins un des composés sur les 16 HAP prioritaires est en dessous de sa limite de quantification. Dans ce cas, la valeur de la limite de quantification est utilisée pour le calcul de la somme. Le résultat de la somme devient alors une indication par excès.

Saint-Etienne, le mardi 26 septembre 2023

L'Adjointe de la Responsable de Laboratoire
Elodie DESCHAMPS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Siège social : Rue de la Terre Adélie - Bât. R - CS 66862 - 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX - Tél. 02 99 35 41 41 - Fax 02 99 35 41 42
S.A.S au capital de 168420 euros - R.C.S. Rennes B 394 082 697 - Siret 394 082 697 00332

1/2

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication / Concentration et Purification
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P010	P011
Emplacement	Extérieur - Cours / Enrobé bitumineux Date de prélèvement : 07/09/2023	Extérieur / Cours / Enrobé bitumineux Date de prélèvement : 07/09/2023

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I		P010	P011
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	8,9 ± 2,7	9,2 ± 2,8
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	9,2 ± 2,8	13,4 ± 4,0
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	62 ± 19	70 ± 21
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	70 ± 21	71 ± 21
Phénanthrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	454 ± 140	460 ± 140
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	118 ± 35	124 ± 37
Fluoranthène ^(C)	1,30	35%	mg/kg	442 ± 150	520 ± 180
Pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	313 ± 94	391 ± 120
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	131 ± 39	176 ± 53
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	38 ± 12	55 ± 16
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,80	30%	mg/kg	95 ± 28	140 ± 42
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	55 ± 16	73 ± 22
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	37 ± 11	56 ± 17
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	53 ± 16	81 ± 24
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	7,9 ± 2,4	11,0 ± 3,3
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	60 ± 18	91 ± 27
Somme 16 HAP			mg/kg	2000	2300

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 14/09/2023
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382312-763 EN DATE DU 06/12/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-4733
Echantillon ITGA : IT382312-763
Reçu au laboratoire le : 04/12/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRLO - BI988000000181_2023_12_04_1136_0813
Dossier client	2309CBRLO - BI988000000181 - 7 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P013 - Murs enduit ciment - Batiment 1 - Local 1
Description ITGA	Enduit compact gris

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Enduit compact gris	META (A) le 06/12/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EEG (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : **Elise GARNIER** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382312-764 EN DATE DU 06/12/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-4733
Echantillon ITGA : IT382312-764
Reçu au laboratoire le : 04/12/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRLO - BI988000000181_2023_12_04_1136_0813
Dossier client	2309CBRLO - BI988000000181 - 7 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P014 - Plaques ondules en fibres-ciment - Batiment 1 - Toiture
Description ITGA	Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 06/12/2023 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : FTG

Validé par : Eline GARNIER Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 184 rev 25

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382312-765 EN DATE DU 06/12/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Coleno
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-4733
Echantillon ITGA : IT382312-765
Reçu au laboratoire le : 04/12/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRLO - BI988000000181_2023_12_04_1136_0813
Dossier client	2309CBRLO - BI988000000181 - 7 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P015 - Enduit+ peinture façade - Batiment 1 - Facades
Description ITGA	Peintures multiples / Enduit plâtreux blanc / Enduit compact gris

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peintures multiples non séparable + Enduit plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris	META (A) le 06/12/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EEG (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Bine GARNIER Analyste**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382312-766 EN DATE DU 06/12/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Coleno
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-4733
Echantillon ITGA : IT382312-766
Reçu au laboratoire le : 04/12/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRLO - BI988000000181_2023_12_04_1136_0813
Dossier client	2309CBRLO - BI988000000181 - 7 rue du Stade 29190 GOUZEEC
Echantillon	P016 - Joint de vitrage porte - Batiment 1 - Local 1
Description ITGA	Peinture / Matériau compact beige

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau compact beige	META (A) le 06/12/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté {1}	---	Analyste : EEG (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Bine GARNIER Analyste**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
Fax :
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT382312-767 EN DATE DU 06/12/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC LORIENT (CBRLO)
M. Aymeric CANEVET
4 rue Alice Colono
56100 LORIENT

Prélèvement :

Commande ITGA : IT3823-4733
Echantillon ITGA : IT382312-767
Reçu au laboratoire le : 04/12/2023

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2309CBRLO - BI988000000181_2023_12_04_1136_0813
Dossier client	2309CBRLO - BI988000000181 - 7 rue du Stade 29190 GOUZEC
Echantillon	P017 - Plaques plane en fibres-ciment - Batiment 1 - Facades
Description ITGA	Poussières / Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Poussières non séparable	Non analysé			
► Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 06/12/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : THV

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Bine GARNIER** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat de compétences Diagnosticheur Immobilier

N° CPDI 5757 Version 002

Je soussignée, **Juliette JANNOT**, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur CANEVET Aymeric

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 23/09/2020 - Date d'expiration : 22/09/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 23/09/2020 - Date d'expiration : 22/09/2027
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 11/09/2020 - Date d'expiration : 10/09/2027
Energie avec mention	Energie avec mention Date d'effet : 23/05/2023 - Date d'expiration : 22/05/2030
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 23/05/2023 - Date d'expiration : 22/05/2030
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 16/09/2020 - Date d'expiration : 15/09/2027
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 11/09/2020 - Date d'expiration : 10/09/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse
<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>
Valable à partir du 24/05/2023.



Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'inoculation par le plomb des peintures ou des conteneurs après travaux en présence de plomb et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Ou Arrêté du 7 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticheur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4 C522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev1B

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
 Département Construction
 Tour Ariane
 5, Place des Pyramides
 La Défense 9
 92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**

📠 **01 41 34 55 00**

N°ORIAS 07 001 037
 Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
 civile professionnelle et
 exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
 Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME
 N°SIREN : 479 076 838 00032

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.133-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 02/12/2022

POUR LA SOCIETE :

Guillaume BORIE
 Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers, Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 372 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 € 451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.